

# La qualité de l'air en Ile-de-France



Volet transports – 20 juin 2014

Julien ASSOUN, DRIEE Ile-de-France

# Qu'est-ce que la pollution atmosphérique ?

C'est la pollution de l'air que **nous respirons**



Particules  
PM10-PM2,5

*Un effet local,  
nocif pour la santé*



A différencier des **gaz à effet de serre**

CO<sub>2</sub>



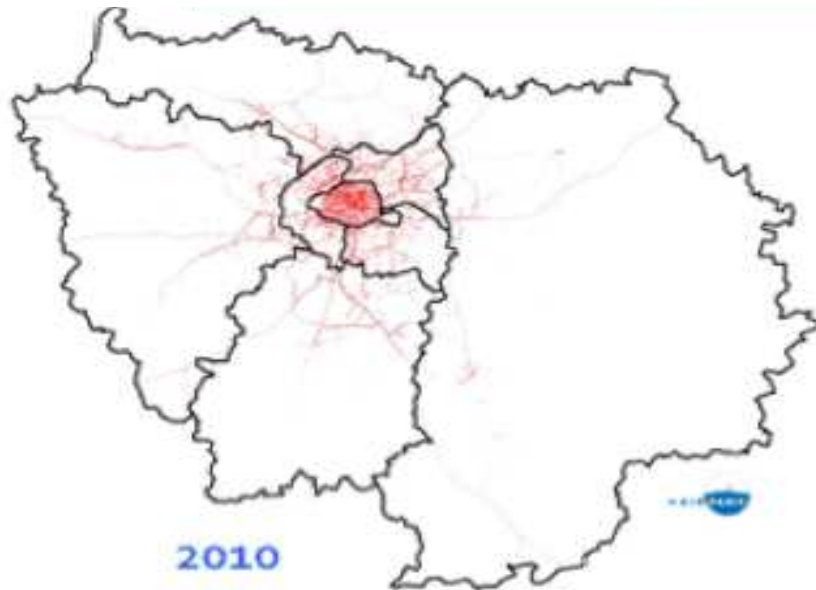
*Un effet global,  
sur le changement climatique*

# La pollution de l'air, un enjeu pour la région

## Des dépassements fréquents des seuils réglementaires

- La valeur limite de la concentration dans l'air ambiant des polluants atmosphériques est fixée par des Directives européennes.
- L'Ile-de-France, fortement urbanisée et très dense connaît :
  - Une forte densité d'émissions polluantes
  - **Une population nombreuse exposée aux dépassements**

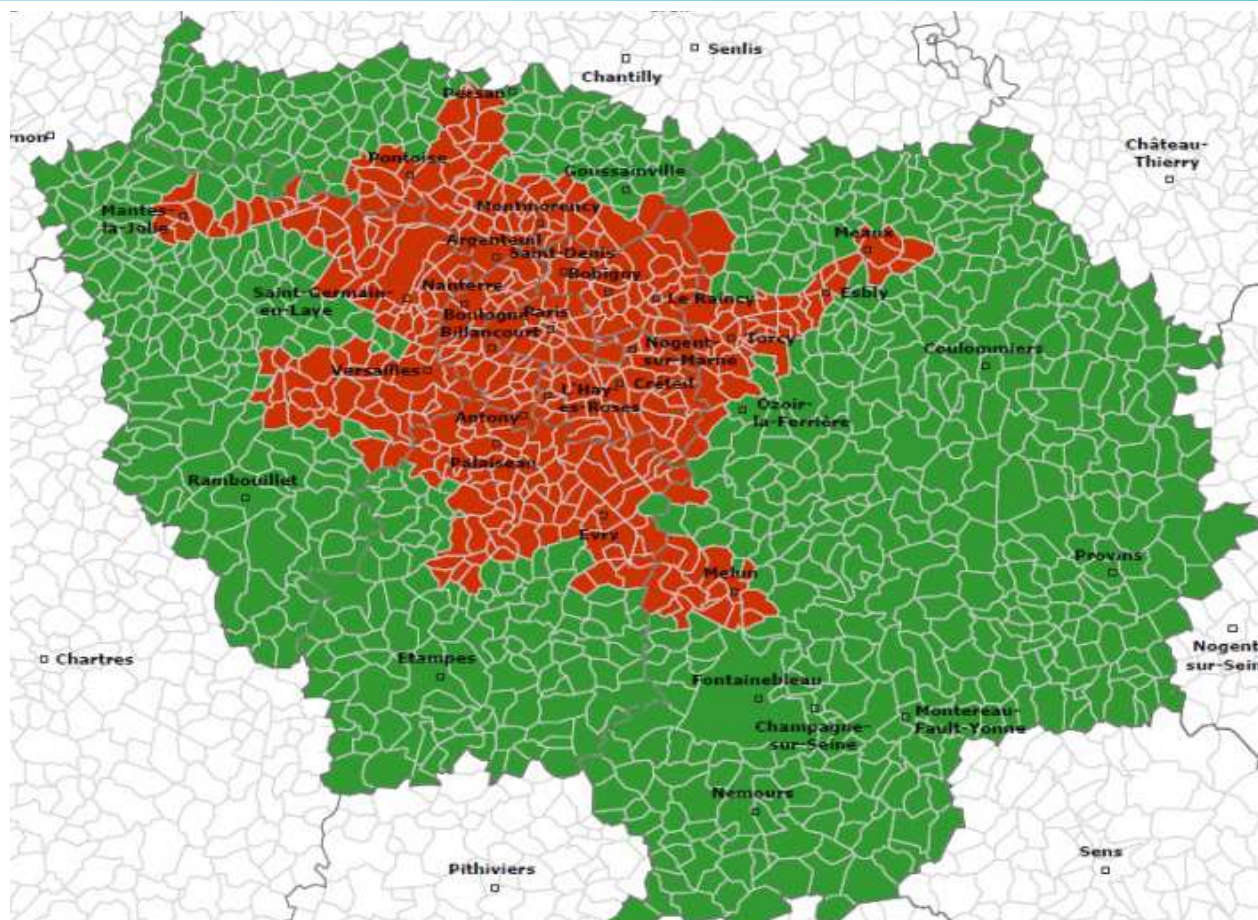
36 épisodes de pollution en 2013 (21 en NpdC)



### Exposition des Franciliens aux dépassements

- **1,8 million** pour les particules (PM10)
  - Contentieux engagé par la Commission européenne : **un enjeu financier**
- **3,8 millions** pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)
  - pré-contentieux engagé par la Commission

# La zone sensible pour la qualité de l'Air



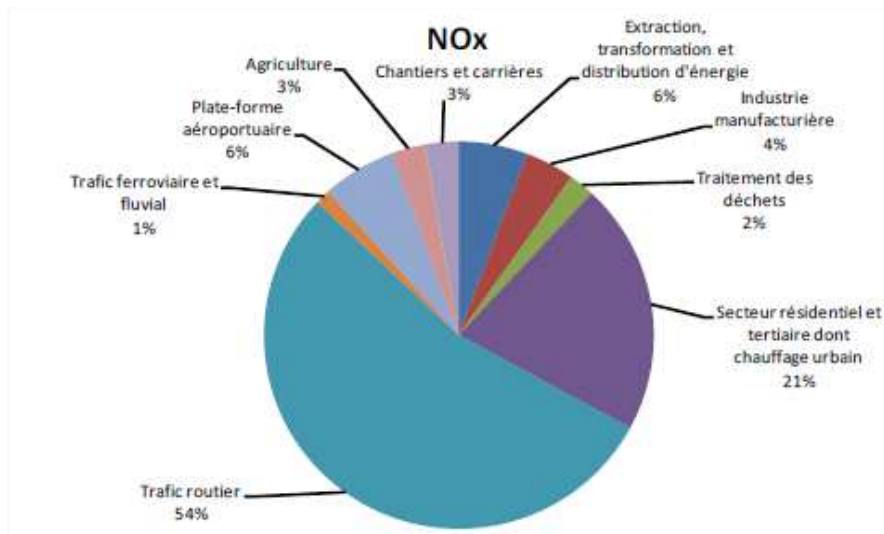
## Caractéristiques :

- arrêtée dans le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie suivant une méthodologie nationale ;
- forte densité de population et dépassements fréquents des valeurs limites ;
- 24% du territoire francilien et 87% de la population régionale

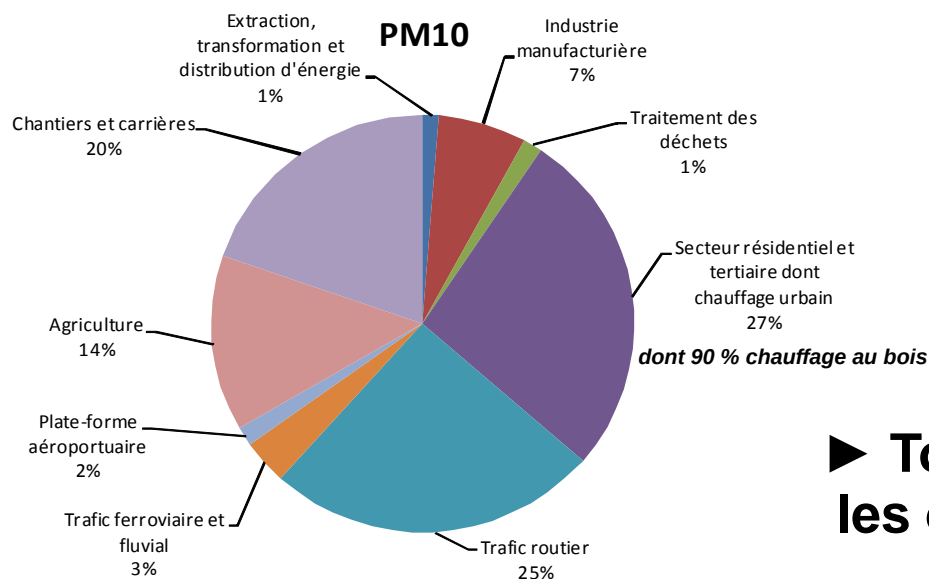
**Les mesures en faveur de la qualité de l'air peuvent y être renforcées.**

# Origine des émissions en Ile-de-France (2010)

Inventaire Airparif



**Le trafic routier est responsable de plus de la moitié des émissions franciliennes de NOx.**



**Les émissions de PM du chauffage au bois sont équivalentes à celles du trafic routier :**

***Mal brûlé, le bois est fortement émetteur de particules.***

**► Tous les secteurs contribuent, et les émissions sont principalement d'origine diffuse.**

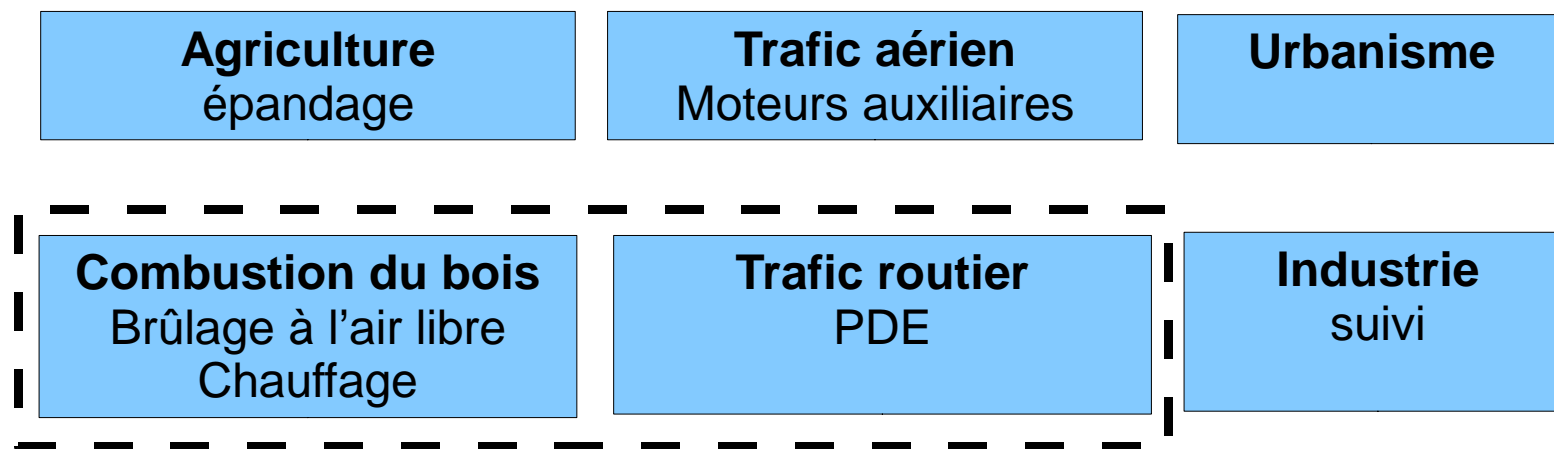


# Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

---

## **Des actions pérennes sur tous les secteurs, contre la pollution chronique**

- Un premier PPA adopté en 2006, pour la période 2005 – 2010
  - ▶ **recul des émissions industrielles**
- Révision adoptée le 25 mars 2013 (après avis favorable de la commission d'enquête), pour lutter principalement contre les **émissions diffuses**



# Objectifs « Transports » du PPA

---

- **Reprise des objectifs 2020 du Plan de déplacements urbains (PDU-IF)**
  - NO<sub>2</sub> : diminution de plus de 5 % supplémentaires par rapport à la tendance
  - Particules : diminution de plus de 4 %
- PPA : objectif supplémentaire de **réduire de 10% supplémentaires** les émissions du trafic routier à l'intérieur de l'A86 d'ici 2020

Si on ne va pas au-delà du PDU-IF, des dépassements résiduels subsistent en 2020 :

- Pour les particules : 90% de la population encore exposée à l'intérieur de l'A86
  - Pour les NOx : 95% de la population encore exposée à l'intérieur de l'A86
- **Actions prioritaires à mener pour réduire les émissions intra-A86 :**
- Des leviers à la main des collectivités
  - L'Etat doit être mobilisateur

# Éléments généraux sur le PDU-IF

---

- Les actions du PDU-IF accompagnent l'augmentation de 7 % des déplacements d'ici 2020, en visant un report modal par :
  - une croissance de 20 % des déplacements en **transports collectifs** ;
  - une croissance de 10 % des déplacements en **modes actifs** (marche et vélo) ;
  - une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.
- Une stratégie d'actions articulée autour de 9 défis :
  - Défi 1 : construire une ville plus favorable à une mobilité durable
  - Défis 2 à 7 : actions en faveur des différents modes de déplacements, avec un accent fort sur le **partage multimodal** de la voirie
  - Défi 8 : gouvernance et suivi du PDU-IF
  - Défi 9 : responsabilisation des Franciliens
- 4 actions constituent des prescriptions et s'imposent aux PLU et aux décisions de police des maires



## *D'autres actions pour contribuer au PPA*

---

- **Promotion des véhicules propres** : objectif de 400 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les routes franciliennes d'ici 2020 (SRCAE).
- **Etude sur un contournement des poids lourds en transit par la Francilienne**
  - 3 000 à 3 500 poids lourds concernés
  - Étude en cours pour évaluer les impacts sur la qualité de l'air, le trafic, le bruit, l'économie du transport routier de marchandises et en termes de mise en oeuvre



# D'autres pistes à explorer avec les collectivités

- Issues du Plan national d'urgence pour la qualité de l'air (PUQA) dévoilé par la Ministre de l'écologie le 6 février 2013 et identifiées dans le PPA
- Avantages de circulation ou de stationnement aux mobilités les plus vertueuses (covoiturage, véhicules les moins polluants)

- Restrictions de circulation :

« **Zones à circulation réglementée** »



- Dans tous les cas, une **identification des véhicules** en fonction de leurs émissions polluantes, harmonisée au niveau national, est un préalable.

## Impact du PPA sur la qualité de l'air

*Population potentiellement concernée par un dépassement de la valeur limite annuelle en NO<sub>2</sub>*

2009 : 3,8 millions

2020 : 2,5 millions

2020 + PPA : 0,6 million

*Population potentiellement concernée par un dépassement de la valeur limite annuelle en PM10*

2009 : 600 000

2020 : 200 000

2020 + PPA : < 100 000

*(hypothèse sur le taux de dieselisation 2020 : 70%)*

**La combinaison de l'application du PPA, en particulier de ses objectifs transports, et de la mise en œuvre du Plan national d'urgence pour la qualité de l'air, rend possible de revenir sous les seuils de pollution à l'horizon 2020.**

# Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

---

Il existe deux seuils de pollution atmosphérique :

## Information / recommandation

*Le niveau de pollution peut toucher les personnes sensibles*

### Procédures mises en œuvre :

- › Information du public
- › Recommandations sanitaires
- › Recommandations comportementales

## Alerte

*Le niveau de pollution représente un risque pour la santé humaine.*

### Procédures mises en œuvre :

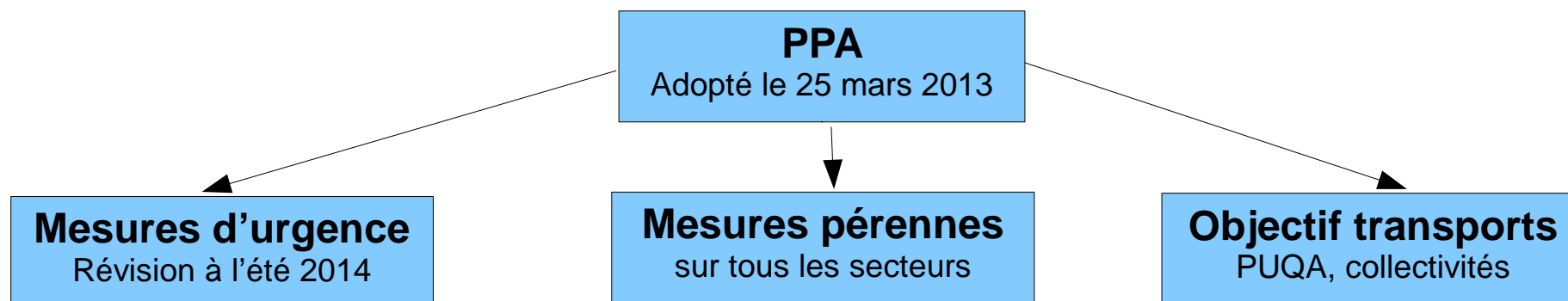
- › Information du public
- › Recommandations sanitaires
- › Sur proposition d'un collège d'experts, le Préfet de Police prend des **mesures réglementaires d'urgence.**



***Ces procédures préfectorales sont déclenchées pour le lendemain lorsqu'Airparif prévoit le dépassement du seuil correspondant.***

# Conclusion : mobilisation à tous les niveaux

- Le PPA, une **approche globale et intégrée** de la qualité de l'air en Ile-de-France



- Pour atteindre ses objectifs et rendre possible un retour sous les seuils :

**Mobilisation** des citoyens, des professionnels, des collectivités  
(*enjeu communication*)

**FIN**